



Libres penseurs de France

Découvrez nos veilles thématiques

**Infolettre bimensuelle du
4 juillet 2024
#33**

La volonté trouve, la liberté choisit. Trouver et choisir, c'est penser, Victor Hugo.

L'ADLPF propose aux esprits libres une infolettre sur la laïcité en France et dans le monde dans les domaines de la culture et de la politique, de l'éducation et de l'enseignement, de la société et du féminisme, de l'humanisme et de la liberté de conscience.

Nous ne prétendons pas couvrir l'ensemble des domaines où la laïcité et la liberté de conscience sont en jeu mais donner un aperçu de ce qui est diffusé.

Les articles collectés ne sont pas tous favorables à la liberté de conscience car les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs et c'est justement pour permettre de mieux comprendre les dangers qui menacent celle-ci que nous mettons à disposition cette veille numérique.

**UNE ASSOCIATION NE PEUT ŒUVRER
QU'À LA MESURE DU NOMBRE DE SES ADHÉRENTS**

**REJOIGNEZ L'ADLPF POUR LA RENFORCER DANS SES COMBATS
EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET DE LA RAISON**

ANTISÉMITISME



Antisémitisme : résurgences russes et mondiales de la propagande soviétique

Un continuum de violences. Une chaîne de l'impunité. La guerre multiforme — armée, politique, symbolique et culturelle — menée par Poutine contre l'Ukraine rappelle d'autres périodes passées. Les peuples d'Europe centrale et orientale ayant fait l'expérience de l'impérialisme russe et des répressions soviétiques en conservent une mémoire vive, tandis que ceux d'Europe occidentale en ignorent souvent jusqu'à l'existence. Nous poursuivons notre série co-dirigée par Juliette Cadiot et Céline Marangé.

À la fin de la période impériale, les territoires occidentaux de l'Empire russe ont été le théâtre de nombreux pogroms. L'exclusion antijuive était institutionalisée, les Juifs étant, dans leur majorité, interdits de séjour dans les grandes villes et tenus de vivre dans de misérables

bourgades de la Zone de résidence créée par Catherine II. Après la révolution de Février 1917, le gouvernement provisoire a aboli les discriminations fondées sur l'appartenance ethnique et religieuse. À la suite de celle d'Octobre, les Bolcheviks ont même valorisé la culture en yiddish et en hébreu. Dans Le Siècle juif, l'historien Yuri Slezkine montre que les Juifs de l'Empire russe n'ont pas tous soutenu la révolution bolchevique, beaucoup préférant rejoindre deux autres « terres promises », la Palestine mandataire et les États-Unis. Très vite, pourtant, s'est imposée l'idée que cette révolution aurait été accomplie par des Juifs. Comment expliquer la force de la figure du « judéo-bolchevique », tant pendant la guerre civile en Russie que plus tard dans les pays occidentaux ?

[Lire la suite](#)



Antisémitisme : un rapport sénatorial appelle à une mobilisation de l'université

Analyse | Un rapport sénatorial sur l'antisémitisme à l'université dresse, mercredi 26 juin, le constat d'un phénomène résurgent mais diffus et difficile à appréhender. Il recommande un véritable sursaut de l'enseignement supérieur, qui doit s'attaquer au défi de la formation civique des nouvelles générations étudiantes.

 *Avis de Libres penseurs de France, ADLFP :*

**Article issu du quotidien,
La Croix, le 26 juin 2024**

(...)

Depuis les attaques du Hamas du 7 octobre et la riposte israélienne sur Gaza, la forte augmentation de l'antisémitisme sur les campus et les débordements de certaines mobilisations propalestiniennes avaient conduit le Sénat à missionner les deux élus. Leurs travaux avaient commencé par une audition très tendue des responsables universitaires pris à partie par des élus de droite et d'extrême droite. Ces derniers avaient notamment accusé les universitaires de sous-estimer le phénomène et de ne pas apporter de réponse à la hauteur de l'enjeu. Le rapport modère cette critique, mais appelle à un sursaut du monde universitaire.

(...)

Sur le volet préventif, ils jugent que les formations existent parfois mais « doivent être diffusées davantage ». Ils recommandent à cet égard d'engager des actions de sensibilisation obligatoires et ciblées sur certains moments clés de l'année universitaire ou d'intégrer la lutte contre l'antisémitisme dans le cursus de formation des étudiants.

Le rapport souligne que, historiquement, l'université n'avait pas un rôle direct à jouer dans l'éducation civique des étudiants. La situation a changé. « Manifestement, nombre d'étudiants n'ont pas intégré les principes de l'éducation morale et civique. » Ce chantier constitue désormais un « véritable défi au regard de la masse des étudiants à sensibiliser ».

Sur le plan académique, ils défendent la préservation des départements d'études juives et hébraïques (les auteurs déplorent la disparition récente d'un tel département à Paris 8) ainsi que la mise en place d'une « structure publique de



CAMPAGNE LÉGISLATIVE 2024 & ÉDUCATION NATIONALE



Autorité, laïcité... Pourquoi les profs sont plus nombreux que jamais à voter RN

DÉCRYPTAGE | Bastion historique de la gauche, l'Éducation nationale n'échappe pas au raz-de-marée électoral de la droite nationaliste.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
Article issu du quotidien,
Le Figaro, le 3 juillet 2024

(...)

Une enquête menée par Ipsos en partenariat avec le Cevipof de Sciences Po et Le Monde indique qu'un enseignant sur cinq avait l'intention de voter pour le Rassemblement national au premier tour des législatives. C'est presque autant que lors de l'élection présidentielle de 2022, mais six fois plus qu'en 2012, où seuls 3 % des professeurs assuraient se diriger vers la droite nationaliste.

Comment expliquer la droitisation de ce bastion historique de la gauche ?

« Cela fait bien longtemps que le RN drague les enseignants, analyse l'historien de l'éducation Claude Lelièvre. En 2002 déjà, Jean-Marie Le Pen avait changé de cap en identifiant les professeurs non plus comme des complices du système, mais comme des victimes. Ce premier changement d'attitude en a attiré quelques-uns. C'est surtout en 2017 que la percée a été importante. Si on prend de la hauteur, on constate que ce sont surtout les électeurs de droite modérée - ils étaient environ un quart parmi les professeurs - qui se sont tournés vers le RN. En particulier parce qu'ils estiment que les questions liées à l'autorité n'ont pas été correctement traitées. »

(...)

Le respect de la laïcité compte pour beaucoup dans le choix de ces enseignants qui ont voté pour le RN ces dernières semaines. « Beaucoup estiment que la gauche n'en est plus le garant et que seul le parti de Marine Le Pen saura nous protéger », développe Gaëlle. Les assassinats de Samuel Paty, en 2020, puis de Dominique Bernard, en octobre dernier, par des terroristes islamistes ont instauré un climat de tension dans certaines salles de classe. Le corps enseignant a également été marqué par les menaces de mort proférées à l'encontre du proviseur du lycée Ravel, qui avait demandé à une élève de retirer son voile dans la cour en mars 2023. Par ailleurs, le nombre de contestations du contenu des enseignements est en hausse.

Autant d'éléments qui poussent Fanny à se diriger elle aussi vers le Rassemblement national. Pour cette professeur de français, il est « impensable de voter à gauche, parce que ce parti a perdu la fierté d'aimer son pays ». « Moi j'aime la littérature française, j'aime la langue française, j'aime l'histoire de mon pays. Le sens même de mon métier, c'est de transmettre cette passion. Si on ne donne rien aux enfants pour qu'ils aiment la France, ils se tourneront vers autre chose », alerte-t-elle. D'autres, plus indécis, peinent à accepter l'idée de glisser un bulletin du RN dans l'urne dimanche prochain, mais ils sont tout aussi résignés à faire barrage au Nouveau Front populaire. « J'ai toujours voté contre l'extrême droite, mais, face à La France insoumise, il m'est impossible de choisir. J'aurais pu voter PS ou vert, mais la position après le 7 octobre a été rédhibitoire. Comme beaucoup de Français, les profs comme moi sont un peu perdus », souffle Lucie, depuis son établissement en région parisienne. J.P.

[Lire la suite](#)



Législatives 2024 : que disent les programmes des différents blocs politiques sur l'éducation ?

Alors que la majorité présidentielle souhaite poursuivre sa réforme de l'école, les deux autres blocs politiques ont des visions différentes. L'extrême-droite souhaite, entre autres, renouer avec l'autorité, tandis que la gauche a pour objectif de rendre l'école entièrement gratuite.

Sommaire

1. Avec le RN, un retour 50 ans dans le passé,
2. À gauche, l'égalité par la gratuité,
3. Comment augmenter les recrues ?

[Lire la suite](#)



Législatives 2024 : les propositions chocs du RN pour l'école

Dans un entretien aux « Échos », Roger Chudeau, le monsieur École du Rassemblement national, promet des mesures « le plus tôt possible » si son parti accède au pouvoir. Collège, réseaux d'éducation prioritaire REP, formation des enseignants : le parti d'extrême droite promet un chamboulement en profondeur.

Sommaire

1. « Laïcité »,
2. L'uniforme attendra,
3. Examen d'entrée en sixième,
4. La disparition des REP,
5. L'abrogation du pacte enseignant.

[Lire la suite](#)



CAMPAGNE LÉGISLATIVE 2024 & FÉMINISME



Quand le Rassemblement national détourne le féminisme au profit de la haine

En ripolinant l'image du parti, Marine Le Pen et Jordan Bardella ont réussi à briser la digue du vote féminin. Mais derrière le vernis, l'extrême droite, par ses propos et ses positions, prouve qu'elle ne défend les droits des femmes que dans un but : attiser la xénophobie.

[Lire la suite](#)



Anne-Cécile Mailfert : « L'extrême droite va rogner sur nos combats en se faisant passer pour féministe »

Dans une vidéo publiée sur TikTok, Jordan Bardella affirme être engagé pour les droits des femmes. La présidente de la Fondation des Femmes, Anne-Cécile Mailfert, remet en perspectives ces déclarations et confie ses inquiétudes avant le deuxième tour des législatives.

Sommaire

1. Qu'avez-vous ressenti à l'annonce des résultats du premier tour ?
2. « Je garantirai de manière indéfectible à chaque fille et à chaque femme de France ses droits et ses libertés », a déclaré Jordan Bardella dans une vidéo. Le croyez-vous ?
3. Pensez-vous que le féminisme soit réellement un sujet central de la campagne de Jordan Bardella ?
4. Comment expliquer un vote des femmes pour le RN de plus en plus important ?
5. Pourtant, Jordan Bardella avait donné pour argument qu'à Paris, 75 % des violences de rue faites aux femmes sont le fait d'étrangers.
6. Pensez-vous que la communication de Jordan Bardella sur les réseaux sociaux ait un impact sur la manière dont il est perçu par les femmes, notamment les jeunes femmes ?
7. Certaines femmes n'ont-elles pas été oubliées des combats féministes contemporains, comme les mères célibataires, les familles monoparentales ?

[Lire la suite](#)



Législatives : des manifestations partout en France contre le "féminisme de façade" du RN

"Alertes féministes contre l'extrême droite" : des milliers de personnes manifestent dimanche 23 juin à Paris et ailleurs en France pour dénoncer le "danger" pour les droits des femmes que représenterait une victoire du Rassemblement national.

[Lire la suite](#)



CAMPAGNE LÉGISLATIVE 2024 & LAÏCITÉ



Législatives : "La laïcité, l'enfant pauvre de cette campagne historique"

Tribune | Le réseau d'enseignants Vigilance Collèges Lycées (VCL) rappelle l'importance de la défense de la laïcité à l'école et avance l'idée de créer un secrétariat d'État dédié.

[Lire la suite](#)



CAMPAGNE LÉGISLATIVE 2024 & LIBERTÉ ACADÉMIQUE



Législatives 2024 : des chercheurs « sidérés » par la perspective d'une victoire du Rassemblement national

Témoignant déjà d'un sentiment de déclassement, les scientifiques redoutent une arrivée au pouvoir de l'extrême droite, qui aggraverait leur situation et restreindrait la liberté académique.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du quotidien,
Le Monde, le 3 juillet 2024**

(...)

Les chiffres confirment cette ouverture. Si les universités comptent 7,5 % d'étrangers parmi leurs enseignants-chercheurs, cette proportion monte à 23,1 % dans les organismes publics de recherche tels que le CNRS, et même à près de 34 % au sein des Instituts Pasteur et Curie, selon le dernier état de l'emploi scientifique en France (2023). Chez les doctorants en formation, la part des ressortissants étrangers était de 40,9 % en 2020-2021. Entre 2019 et 2022, la part de copublications d'articles de recherche entre une institution française et au moins une à l'étranger est de 63 %.

L'un des risques mentionnés est que la fermeture à l'étranger prolonge la pente descendante de la recherche française, déjà amorcée dans les publications mondiales, qui la situent entre le neuvième et le treizième rang international selon les critères retenus.

(...)

Entre la thèse et l'accès espéré à un emploi permanent, la précarité des postes multiplie aussi les risques de refus de titre de séjour. En outre, la nouvelle loi « immigration », adoptée en décembre 2023 avec les voix du RN, a compliqué la procédure d'obtention de visa pour les universitaires étrangers.

(...)

C'est, au fond, cette question de la liberté académique qui est en jeu, avec un risque d'arbitraire politique. Une historienne (qui a requis l'anonymat) estime que le RN aurait les leviers pour

favoriser ses propres thématiques. L'Agence nationale de la recherche, estime-t-elle, «permet déjà de trier les thèmes de recherche et les budgets ». Dans les sciences humaines et sociales, plusieurs témoignages évoquent des craintes pour un secteur qui a déjà souffert d'être accusé d'« islamo-gauchisme » par l'actuelle majorité. Selon le sociologue Michel Dubois (CNRS), qui résidait aux États-Unis sous la présidence de Donald Trump, « l'expérience montre qu'un régime illibéral commence par couper les fonds à la recherche en sciences sociales, considérée comme inutile ou susceptible d'affaiblir son propre "récit" alternatif ».

L'isolement n'est pas une option pour Lluís Quintana-Murci, binational franco-espagnol, généticien et professeur au Collège de France et à l'Institut Pasteur. Spécialiste des migrations, qui ont façonné notre espèce, il pousse la comparaison entre la recherche et son domaine de prédilection : «Sans diversité et sans brassage, il n'y a pas d'évolution. L'isolement, l'endogamie, le repliement sont synonymes d'extinction. »

[Lire la suite](#)



Législatives 2024 : scientifiques et ingénieurs vent debout contre l'arrivée du RN au pouvoir

ÉDITO | Nombre de scientifiques et ingénieurs s'élèvent contre le risque que le Rassemblement national dispose d'une majorité à l'Assemblée. Une prise de position qui reflète une forte inquiétude face à la menace d'une perte d'indépendance du service public et une mise en danger de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Sommaire

1. Lutter contre la dégradation des libertés académiques en Europe,
2. Scientifiques mis en danger.

[Lire la suite](#)



3

réc

Législatives 2024 : devant "une menace immédiate, réelle et inédite", l'Université de Strasbourg sort de sa réserve sur le Rassemblement national

En s'associant à un communiqué commun à plusieurs universités françaises et associations de l'enseignement supérieur, l'Université de Strasbourg a explicitement condamné le projet politique du Rassemblement national au lendemain du premier tour des élections législatives.

[Lire la suite](#)



3

réç

Doctorants et universitaires s'inquiètent d'une arrivée au pouvoir du Rassemblement national, Montpellier se mobilise

France universités a publié un communiqué lundi qui s'émeut de la possible arrivée au gouvernement du Rassemblement national. Le vice-président est même allé plus loin, en défendant l'importance des étudiants étrangers dans les universités. Que prévoit réellement le programme du RN ?
On fait le point.

[Lire la suite](#)



CAMPAGNE LÉGISLATIVE 2024 & POLITIQUE SOCIALE



Quoi qu'il se passe dimanche, il restera une République bordéalisée et brutalisée, par Abnousse Shalmani

Chronique | Cette campagne a été révélatrice d'un inquiétant retournement des valeurs, dénonce notre chroniqueuse.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
**Article issu de l'hebdomadaire,
L'Express, le 5 juillet 2024**

(...)

Comment faire le tri ? Voter PS malgré l'accord signé avec LFI ? Voter Verts malgré le "je m'en fous" de Marine Tondelier face à Mélenchon et l'antisémitisme ? Voter LFI quand même ? Après les sportifs, les rappeurs s'engagent avec un morceau composé contre le Rassemblement national. L'annonce a été faite sur les radios publiques, sans précaution. Avaient-ils déjà entendu l'entièreté de "No Pasaran" ? Avaient-ils lu les paroles ? Avaient-ils lu le complotisme, la référence à Kadyrov, la haine contre la France, les appels au meurtre, la misogynie décomplexée, la violence inouïe au tournant de chaque virgule ? Existe-t-il une meilleure réclame pour le RN ? En guise de défense du morceau engagé, on avance cette idée aussi ahurissante que paternaliste : c'est le vocabulaire des jeunes, ils comprennent quand on leur parle "comme ça". Comme à de violents demeurés complotistes antisémites ?

Quelques heures plus tard, une vidéo d'Aymeric Lompret et celle qui était encore pour moi l'immense Blanche Gardin se diffuse sur les réseaux sociaux. Le 1er juillet, ils ont participé à un "sketch" lors de la soirée Voices for Gaza sur la scène de La Cigale, à Paris. Ce n'est pas de l'humour, c'est de l'antisémitisme militant, le Hamas applaudirait, lui qui n'a pas d'humour. D'ailleurs, au cas où le doute s'agiterait, la première phrase de Blanche Gardin est limpide : "Depuis le 7 octobre, je suis antisémite." Ricanements de connivence dans la salle. Depuis le 7 octobre, les actes antisémites ont bondi de 1 000 %. Gardin enchaîne sur une attaque dégueulasse contre Sophia Aram. Une attaque qui est

comme un crachat à la face de la République dont l'humoriste - une vraie, elle - est l'enfant. Sophia Aram serait "islamophobe". Sophia Aram islamophobe parce que capable de reconnaître les morts de Gaza et les pogroms du 7 octobre.

Je ne sais pas où sera la France en termes de sièges le 8 juillet. Mais la bordélisation et la brutalisation s'accrochent dorénavant aux basques de la République en l'abîmant sévèrement.

[Lire la suite](#)



CAMPAGNE LÉGISLATIVE 2024 & RACISME



« Dans une semaine, tu prends un aller simple » : les travailleurs immigrés face à la déferlante raciste

Les résultats électoraux des européennes et des législatives donnant le Rassemblement national en tête des scrutins ont entraîné, dans leur sillage, une multiplication de propos xénophobes, dont les travailleurs immigrés ou issus de l'immigration sont la cible, y compris sur leur lieu de travail. Face à cette parole raciste débridée, des voix citoyennes appellent à des actes forts de résistance, dès le 7 juillet.

Sommaire

1. Un climat d'insécurité au quotidien,
2. « Ils vont faire comment sans nous ? »,
3. Boycott économique.

[Lire la suite](#)



Ce que la libération de la parole raciste dit de la France

Les récents événements, paroles racistes entendues dans une émission d'Envoyé Spécial (France 2), ratonnades à Romans sur Isère, récupérations politiques suite à la mort du jeune Thomas à Crépol, agression de Mourad dans le Val-de-Marne mais aussi les tags, comportements, agressions racistes antisémites ou islamophobes, témoignent d'une transformation d'un certain nombre d'idées en actes.

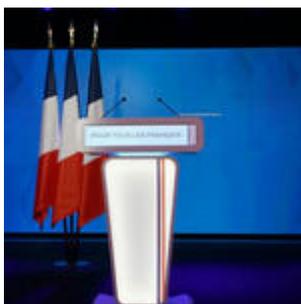
Chaque fois qu'une société se montre de plus en plus hostile à toute marque d'altérité, elle convoque un imaginaire fondé sur l'idéalisation d'un passé mythique.

Les origines, la « communauté » deviennent alors des biens « menacés ». On recherche dans les traditions, dans les racines, parfois dans le sang, la vérité de l'identité. Il n'est pas rare alors de nourrir, sur le registre de la déploration, une nostalgie rance. Et que déplorons-nous ? Que d'autres que nous viennent peupler nos paysages familiers, paysages géographiques et mentaux que nous ne reconnaissons plus, l'étranger les ayant dénaturés.

Sommaire

1. Du droit d'être islamophobe,
2. Un « racisme de résistance » assumé,
3. Un nouvel antisémitisme ?
4. L'inextinguible haine des Juifs.

[Lire la suite](#)



« Le peuple de trop » : des dizaines de candidats du RN épinglés pour des propos racistes ou antisémites

Sur les 524 candidats investis par RN ou RN-LR pour les élections législatives, des dizaines ont été épinglés dans des enquêtes de Streetpress, Libération, Le Monde en encore Médiapart ces derniers jours pour des propos racistes ou antisémites, embarrassant le parti de Jordan Bardella à quelques jours du second tour.

Sommaire

1. Casquette nazie,
2. Chambres à gaz « détail de l'Histoire »,
3. « Le gaz a rendu justice aux victimes de la Shoah »,
4. « 'Juif qui parle, bouche qui ment' »,
5. « J'ai un ophtalmo juif et un dentiste musulman »,
6. À propos des Maghrébins : « Ces gens-là n'ont pas leur place dans les hauts lieux »,
7. « Toutes les civilisations ne se valent pas »,
8. « Peuple de trop » en parlant des juifs,
9. « Pour une France épurée »,
10. La Caf comparé au « troisième lieu saint de l'islam »,
11. Pas « facho » parce qu'il « n'a pas écrasé avec sa moto un curé de couleur »,
12. « Fierté blanche mondiale »,
13. « Si je suis élue, j'arrête l'humour raciste »,
14. Candidate condamnée pour une prise d'otages et un candidat sous curatelle.

[Lire la suite](#)



DÉRIVE SECTAIRE



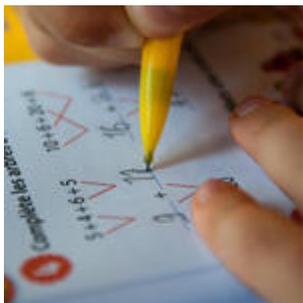
Dérives sectaires : la Miviludes condamnée en justice face aux témoins de Jéhovah

La mission gouvernementale contre les dérives sectaires a dû retirer des passages d'un de ses rapports d'activité qui mettent en cause les témoins de Jéhovah. Elle a notamment cité des documents datés ou de pays étrangers.

[Voir la vidéo](#)



ÉCOLE HORS CONTRAT



Éducation : combien trouve-t-on d'écoles hors contrat à Vannes ? | Actu Morbihan

Vannes (Morbihan) compte trois écoles hors contrat. Pour cette rentrée scolaire 2023-2024, ces écoles comptaient 243 élèves au total. On vous explique leur fonctionnement.

Sommaire

1. Où sont les écoles hors contrat de Vannes ?
2. Les caractéristiques d'une école hors contrat.

[Lire la suite](#)



Ouverture d'école hors contrat, que peut le maire ?

Pour quels motifs un maire peut-il empêcher l'ouverture d'une école hors contrat ? Dans cette analyse, Vincent Barbier, avocat associé au cabinet DBS avocats, fait le point.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu de l'hebdomadaire,
La Gazette des communes, le 3 juillet 2024**

(...)

Pour rappel, on distingue trois types d'établissements privés :

Les établissements privés sous contrat d'association, qui constituent la très grande majorité des établissements privés et dont les enseignements se conforment aux règles et aux programmes nationaux ; les établissements privés sous contrat simple, qui constituent 5 % des écoles privées et peuvent apporter des adaptations aux programmes de l'enseignement public, en fonction du profil des élèves scolarisés (dans les instituts qui accueillent des enfants handicapés, par exemple) ; les établissements hors contrat, qui disposent d'une gestion autonome, mais doivent établir une déclaration d'ouverture auprès du rectorat. Ils sont libres du contenu et des horaires des enseignements dispensés. Les élèves doivent tout de même acquérir « le socle commun » de connaissances.

L'exercice de la liberté de l'enseignement est soumis à un régime déclaratif depuis une Loi du 30 octobre 1886 applicable à l'enseignement primaire privé. La Loi n° 2018-266 du 13 avril 2018, dite loi « Gatel », a permis de simplifier et de mieux encadrer le régime d'ouverture et de contrôle des établissements privés hors contrat, laissant a priori plus de marge de manœuvre aux communes.

(...)

Une fois le dossier transmis, les autorités administratives, et notamment le maire, disposent donc d'un délai de trois mois pour s'opposer ou non à l'ouverture de l'école privée hors contrat : l'Article L.441-1 II du code de l'éducation liste les motifs d'opposition à l'ouverture présentés ci-dessous. On évacuera ici le motif lié au fait que le projet doit avoir le caractère d'un

établissement scolaire : ce caractère se constate de manière assez évidente et ne nécessite donc pas de développement particulier.

Sommaire

1. Le motif lié à l'ordre public et à la protection de l'enfance et de la jeunesse,

"Ce motif constitue un levier important pour la commune et le maire : celui-ci peut légitimement et légalement s'opposer à l'ouverture d'une école hors contrat pour divers motifs en lien avec l'ordre public et ses pouvoirs de police administrative. Ces motifs peuvent aussi bien se raccrocher à des enjeux de sécurité « matérielle » (des bâtiments vétustes, inadaptés ou ne disposant pas de toutes les autorisations en matière d'urbanisme) qu'à des enjeux en lien avec les enseignements délivrés par la future école, qui pourraient être contraires à la morale publique, à l'ordre public ou encore aux principes de la République. En toute hypothèse, de tels motifs doivent être suffisamment étayés en droit et en fait pour justifier d'une opposition."

2. Les conditions tenant à la personne des déclarants,

"Pour ouvrir une école d'enseignement privé, le déclarant et la personne directrice de l'établissement doivent, en application de l'Article L.441-1 du code de l'éducation, remplir certaines conditions prévues par l'Article L.914-3 du même code. Outre la capacité pénale et la nationalité française, les déclarants doivent être en mesure de démontrer leur capacité à enseigner. -L'Article R.913-6 du code de l'éducation -prévoit ainsi que nul ne peut diriger un établissement d'enseignement scolaire privé ni y être chargé d'une fonction d'enseignement s'il ne détient un titre ou diplôme sanctionnant au moins deux années d'études après le baccalauréat.

Surtout, l'Article L.914-3 du code de -l'éducation prévoit que nul ne peut -diriger un établissement scolaire s'il n'a pas exercé pendant cinq ans au moins des fonctions de direction, d'enseignement ou de surveillance dans un établissement d'enseignement public ou privé : il s'agit d'un motif souvent soulevé par les communes, les déclarants étant régulièrement dans -l'impossibilité de démontrer une expérience suffisante concernant le futur -directeur de l'école.

(...)

Cette condition d'expérience oblige ainsi régulièrement les communes à s'opposer à l'ouverture d'écoles hors contrat qui ne présenteraient pas toutes les conditions requises permettant de s'assurer de la qualité de l'enseignement : il est en effet courant que des personnes physiques ou morales présentent un dossier dans lequel la future et potentielle direction de l'école ne dispose pas de cette expérience dans l'enseignement."

3. Un motif d'opposition spécifique au préfet.

"Lors du vote de la Loi du 24 août 2021, dite loi « séparatisme », le ministre de -l'Intérieur, Gérald Darmanin, a proposé et fait voter un amendement ayant pour objet de rajouter un alinéa à l'Article L.441-1 du code de l'éducation. Cet alinéa permet aux préfets, et uniquement aux préfets, de s'opposer à l'ouverture d'établissements scolaires privés « afin de prévenir toute forme d'ingérence étrangère ou de protéger les intérêts fondamentaux de la Nation ».

Le ministre de l'Intérieur, dans un communiqué de presse, avait, à l'époque, indiqué que cet outil législatif devait permettre de

s'opposer à l'ouverture d'écoles religieuses dont le fonctionnement pouvait interroger.

Les maires ne peuvent s'opposer à l'ouverture d'une école hors contrat au regard de ce motif, mais peuvent simplement attirer l'attention du préfet sur celui-ci si les circonstances d'espèce le nécessitent.

En conclusion, l'opposition à déclaration d'ouverture d'une école hors contrat est donc strictement encadrée par le code de l'éducation, même si le maire peut toujours s'opposer à une ouverture pour des motifs en lien avec l'enseignement délivré, motifs parfois moins objectifs et nécessitant donc une argumentation précise et étayée en fait.

L'opposition à la déclaration d'ouverture par le maire, ou par une autre autorité -administrative, constitue une décision susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif et notamment d'un référé suspension ou liberté jugé en urgence."

[Lire la suite](#)



FORMATION À LA LAÏCITÉ



« Laïcité : tous formés, tous égaux ? » La réponse via l'enquête du SE-Unsa

Titulaires, contractuels ou stagiaires, le SE-Unsa a choisi en mars dernier de vous donner la parole afin de connaître vos besoins en matière de formation à la laïcité. Près de 5 000 d'entre vous nous permettent donc à ce jour de faire un bilan de la mise en place de la réforme de la formation initiale de 2021.

Au premier regard, les chiffres sont si édifiants que la réponse à notre question Tous formés, tous égaux ? s'impose. Vous êtes 51 % à nous dire ne pas avoir reçu de formation à la laïcité, qu'elle soit initiale ou autre. Alors tous formés ? Non !

Tous égaux ? Non plus. Il existe de grandes disparités sur le territoire mais aussi selon les métiers, sur un sujet qui concerne pourtant tous les personnels. Par ailleurs, des réponses aux questions sur la qualité de la formation sont aussi à regarder.

Sommaire

1. Des disparités entre les métiers,
2. Des disparités de contenus,
3. Des disparités territoriales.

[Lire la suite](#)





Laïcité : tous formés, tous égaux ? L'enquête du SE-Unsa - Educavox, École, pédagogie, enseignement, formation

L'actuelle formation initiale des personnels de l'Éducation nationale prévoit un module sur la laïcité. Dans les maquettes des Inspé comme dans les formations initiales de tous les agents, contractuels compris, la transmission des principes et valeurs de la République doit permettre à toutes et tous d'exercer son métier dans les meilleures dispositions.

[Lire la suite](#)



72 % des personnels de l'EN non formés à la laïcité

Alors que le gouvernement annonce 100 % des personnels des écoles, collèges et lycées formés à la laïcité, le constat du SE-Unsa est tout autre. Dans une étude recueillant près de 5 000 réponses, le syndicat fait le bilan. « Si notre enquête a été décidée en juillet dernier, cette année scolaire a démontré l'importance d'aborder le sujet de la formation à la laïcité », a précisé Élisabeth Allan-Moreno, secrétaire générale, en préambule de la conférence de présentation de l'étude. « Meurtre de notre collègue Dominique Bernard, attaques contre l'école publique et laïque tout au long de l'année, parfois même du fait de la ministre en poste – je pense, bien évidemment à Amélie Oudéa-Castéra... sont autant d'évènements qui démontrent l'importance de se saisir de la question de la laïcité, notamment au travers de la formation des personnels ».

Sommaire

1. Petit panorama des atteintes à la laïcité,
2. Des personnels contractuels pas ou peu formés.

[Lire la suite](#)



HUMANISME



« Nous, religieux, croyants et spécialistes des religions, appelons nos concitoyens électeurs à ne pas oublier les valeurs de l'humanisme »

Hommes et femmes de foi ou experts des quatre grandes religions, plus de 80 signataires lancent dans « le Nouvel Obs » un appel à voter contre l'intolérance et la haine.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



Promouvoir la laïcité en milieu hostile

Dans son livre « promouvoir la laïcité en milieu hostile », Stéphane Arousseau – fondateur de l'association Couleur Gaies qui lutte contre les discriminations LGBTQ+ et promoteur d'une « laïcité non dévoyée » – revient sur la Laïcité à l'école. Si l'auteur montre une fracture plutôt générationnelle que territoriale – et oui, il n'est pas compliqué de promouvoir la laïcité dans les « quartiers populaires situés à la périphérie des centres urbains » – il propose aussi des pistes de réflexion. Stéphane Arousseau répond aux questions du Café pédagogique.

Sommaire

1. « Promouvoir la laïcité en milieu hostile ». Pourquoi un tel titre ?
2. Du côté des élèves, qu'est-ce qui « bloque » ?
3. Et du côté des professeurs ?
4. Des conseils pour, malgré tout, réussir à promouvoir la laïcité ?
5. Et donc concrètement comment s'organise cette séquence ?

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ AU CANADA



Au Québec, la fin délicate du cours de culture religieuse

Analyse | En septembre, dans les écoles du Québec, le cours obligatoire d'éthique et de culture religieuse sera remplacé par un autre, baptisé « culture et citoyenneté québécoise ». Une disparition programmée qui s'inscrit dans un contexte de sécularisation avancée de la province du Canada.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
**Article issu du quotidien,
La Croix, le 24 juin 2024**

(...)

Depuis sa création, ce cours ECR divise. En 2012, selon un sondage, moins de la moitié des Québécois étaient favorables à son maintien en tant que cours obligatoire. Pourquoi de si vifs débats ? Pour les tenants d'une laïcité stricte, attachés à une totale neutralité religieuse dans l'espace public, il est une intrusion du sacré à l'école. Le Parti québécois, souverainiste, évoque, lui, un enseignement transmettant « une vision dépassée » de la religion. Le gouvernement du premier ministre François Legault en avait aussi fait une cible.

(...)

Martin Meunier, professeur à l'École d'études sociologiques et anthropologiques de l'université d'Ottawa, voit, dans la fin du cours, une volonté du gouvernement québécois de se détacher de l'image que le programme véhiculait. Certains partisans d'une laïcité stricte voient, selon lui, ce cours « qui présentait une

variété de croyances, comme l'antichambre du multiculturalisme canadien et comme un tremplin pour le communautarisme ».

(...)

Professeur dans le secondaire, dans le centre du Québec, Louis-Philippe Ferron voit ce changement d'un bon œil. Il a enseigné l'ancien programme pendant plus d'une décennie et accompagne ses confrères pour qu'ils se familiarisent avec le nouveau. « La culture religieuse n'est pas prioritaire dans la vie des élèves, estime-t-il. Plusieurs observateurs trouvaient le cours d'avant trop complaisant avec les religions. Le gouvernement actuel qui porte la laïcité dans son ADN voulait le moderniser. Dans le nouveau, l'idée est de sortir des tendances identitaires et de débattre d'un socle commun. » Il se réjouit d'un cours qui fait, selon lui, passer les élèves de l'opinion à la réflexion .

[Lire la suite](#)



Contestation de la Loi sur la laïcité devant la Cour suprême : la FAE persiste et signe | JDQ

**le journal
de québec**

Malgré la levée de boucliers soulevée par sa contestation de la Loi sur la laïcité jusqu'en Cour suprême, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) persiste et signe. Cette démarche de «défense des droits des membres» est tout à fait justifiée et aucune consultation n'était requise dans les circonstances, affirme sa présidente, Mélanie Hubert.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ EN FRANCE



Tout le monde s'engueule sur la laïcité, mais c'est quoi ? Feat "Vous Avez Le Droit"

Est-ce que vous connaissez les Arlésiennes ? Attention je vous parle pas des habitantes d'Arles ! Une Arlésienne, ça vient d'une pièce de théâtre tirée d'Alphonse Daudet. C'est un personnage absolument central de l'intrigue, d'ailleurs tout le monde en parle... sauf qu'on ne le voit jamais vraiment ! Eh bien aujourd'hui, je vous propose de nous attaquer à une grande arlésienne de l'histoire moderne française : la laïcité. Eh ouais, la laïcité c'est un de ces concepts que tout le monde connaît, et qui sont pourtant difficiles à définir. Et comme l'a fait remarquer Jean Baubérot, un grand spécialiste de la question, parler de "la" laïcité au singulier, c'est très simplificateur : en réalité, pleins de formes se sont opposées à travers l'Histoire, et ça continue ! Replongeons donc un peu dans le passé, pour y voir plus clair...

[Voir la vidéo](#)



LAÏCITÉ EN TURQUIE



En Turquie, un nouveau coup de boutoir d'Erdogan contre la laïcité à l'école

DÉCRYPTAGE | Prévus pour la rentrée scolaire, les programmes révisés font la part belle à la religion et au patriotisme, à l'image de l'islamo-nationalisme promu par le président turc.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
**Article issu du quotidien,
Le Figaro, le 26 juin 2024**

(...)

Les temps ont changé depuis les débuts de l'AKP. Quand le Parti de la Justice et du Développement arrive au pouvoir en 2002, c'est au nom de réformes démocratiques et d'un savant rééquilibrage entre la laïcité à marche forcée héritée d'Atatürk et les valeurs religieuses des populations oubliées d'Anatolie et de la mer Noire. Mais le nouveau « modèle turc », combinant islam et démocratie sur fond de transformations économiques et de processus d'adhésion à l'Union Européenne, prend progressivement une autre tournure. Dans un discours prononcé en 2012, Erdogan annonce vouloir éduquer une « génération pieuse ».

(...)

Alors que la laïcité reste un principe inscrit noir sur blanc dans la Constitution, il déplore l'accent mis « sur une seule religion, l'islam sunnite, au détriment des autres confessions, complètement occultées ». Le nouveau programme de la rentrée à venir se veut aussi plus nationaliste : les cours d'histoire sont par exemple conçus pour encourager « l'honnêteté et le patriotisme » tandis que ceux de géographie doivent défendre « le patriotisme et le sens des responsabilités ». Aucune allusion, en revanche, aux minorités ethniques, elles aussi passées sous silence.

Dans un récent rapport, le think tank « Initiative pour la réforme de l'éducation » tire la sonnette d'alarme : cette refonte du système éducatif est une « menace », dit-il, pour la liberté d'expression et d'opinion. Selon un sociologue qui préfère garder l'anonymat, ces changements auraient d'ailleurs des motivations plus politiques que religieuses. « Conscient de l'érosion de sa popularité, qui s'est illustrée par la victoire de l'opposition aux dernières législatives, Erdogan s'efforce de formater la société afin de garantir un réservoir de vote à son parti », estime-t-il.

[Lire la suite](#)





Pourquoi les États-Unis surveillent de près la liberté religieuse en France et dans le monde

DÉCRYPTAGE | Parmi 199 États étudiés dans son rapport annuel, le gouvernement américain consacre un long chapitre à notre pays.

Pour la 25e année consécutive, le Département d'État américain publie son « Rapport international sur la liberté religieuse » qui couvre l'année 2023. Il a été présenté le 26 juin à Washington, par le secrétaire d'État lui-même, Antony Blinken.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
**Article issu du quotidien,
Le Figaro, le 27 juin 2024**

Le niveau de détail de l'étude est impressionnant comme le démontrent les 25 pages consacrées à la France. L'application de « la loi confortant le respect des principes de la République » du 24 août 2021 est particulièrement observée.

Exemples : « la plus haute juridiction du pays a confirmé l'interdiction faite par la fédération nationale de football aux joueuses de football de porter le hidjab pendant les matchs et, en septembre (2023), le gouvernement a pris une décision interdisant aux athlètes françaises de porter le hidjab aux Jeux olympiques de Paris 2024 ». Plusieurs paragraphes sont consacrés à « l'interdiction du port de l'abaya dans les écoles publiques » dont « les juges ont estimé que l'interdiction ne violait pas les libertés fondamentales, notamment la liberté de religion. »

Le chapitre intitulé « Abus impliquant une discrimination ou une inégalité de traitement » vise notamment deux points : « Le 21 octobre, le ministre de l'Intérieur, M. Darmanin, a déclaré que le pays avait expulsé 89 islamistes étrangers radicalisés au cours de l'année. En 2021, M. Darmanin a déclaré avoir donné des instructions aux préfets régionaux pour qu'ils refusent les permis de séjour aux imams envoyés par un gouvernement étranger. »

(...)

Sur la laïcité, le rapport souligne « 4 710 infractions à la loi sur la laïcité » à l'école en 2022-2023, « soit une augmentation de 150 % ». Il rappelle par ailleurs que « le nombre total d'actes antisémites a presque quadruplé pour atteindre 1676, contre 436 en 2022 » et que « les actes antisémites ont augmenté de 1 000 % depuis les attentats du Hamas du 7 octobre, avec 1 242 actes signalés après cette date, soit autant que les trois années précédentes réunies ».

Le document insiste sur l'action du personnel diplomatique américain sur le sol français : « Le 30 mars, l'ambassade a organisé un iftar interconfessionnel » puis « Le 4 avril, l'ambassadeur a organisé un seder de Pâques avec des dirigeants juifs, des dirigeants d'autres confessions et des membres du Parlement. » À ces « deux occasions », souligne-t-on, l'ambassadeur a délivré « un message démontrant le soutien des États-Unis à la liberté religieuse, à la diversité et à la tolérance sociale, et les listes d'invités reflétaient des participants interconfessionnels. »

L'enjeu principal, a expliqué Antony Blinken, est « la promotion de cette sagesse partagée, la défense des nombreuses religions qui y contribuent, la protection de la capacité des personnes du

monde entier à choisir le rôle que la religion joue dans leur vie, si elle en joue un. »

[Lire la suite](#)



NEUTRALITÉ DU SERVICE PUBLIC



Bretagne : un prof du public scandalisé par les signes religieux dans son centre d'examen du Bac | Le Ploërmelais

Convoqué au lycée privé La Mennais de Ploërmel (Morbihan) pour le Grand Oral du Bac, un enseignant veut retirer lui-même les signes religieux accrochés aux murs.

[Lire la suite](#)



« Elle est soumise au strict devoir de neutralité » : une coprésidente d'Emmaüs, voilée, interdite d'une réunion en préfecture

La préfète de Charente, Martine Clavel, a motivé sa décision en rappelant que l'association est « investie d'une mission de service public ».

[Lire la suite](#)



PORT DE L'UNIFORME



Reims dévoile l'uniforme qui sera porté dans cinq de ses écoles

Dans le cadre de l'expérimentation du port de l'uniforme à l'école, souhaitée par le ministère de l'Éducation, la ville de Reims a présenté les vêtements qui seront portés par 850 de ses écoliers à la rentrée.

[Lire la suite](#)





Des pionniers puritains au réveil des évangéliques

Parmi les premiers colons venus de Grande-Bretagne, au XVII^e siècle, les puritains sont restés célèbres. Leur marque ne fut pourtant pas indélébile : la séparation entre l'Église et l'État a prévalu dans la Constitution. Un principe aujourd'hui mis à mal ?

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

**Article issu du mensuel,
L'Histoire, le 1er juillet 2024**

Sommaire

1. La vie publique américaine semble imprégnée de religiosité. Assiste-t-on, avec Trump, à une nouvelle collusion du politique et du religieux ?

"Donald Trump est le meilleur représentant de ce que l'on peut qualifier de « nationalisme chrétien radicalisé ». Le 26 mars 2024, mardi saint, avant Pâques, Donald Trump a fait la publicité de sa version des saintes Écritures, la God Bless the USA Bible - publiée par sa propre société CIC Ventures LLC -, tout en déclarant : « La Bible est mon livre préféré ! »"

2. Comment, dans les treize colonies devenues indépendantes, si disparates sur le plan religieux, la séparation s'est-elle imposée ?

"Les pères fondateurs de la République George Washington, Benjamin Franklin, James Madison, John Adams et Thomas Jefferson sont déistes ou agnostiques et sont tous favorables à la séparation de l'Église et de l'État. Dans sa Lettre aux baptistes de Danbury (1802), Jefferson invente la métaphore du « mur de séparation » pour définir les relations de l'Église et de l'État dans la jeune Amérique. Cette séparation n'est pas, en soi, antireligieuse : elle est areligieuse l'État est neutre, il ne saurait privilégier une religion particulière. Ce qui n'empêche pas l'expression publique de la religion. C'est au nom du pluralisme religieux que Jefferson milite avec Madison en Virginie pour abolir l'Église officielle, l'Église d'Angleterre, qui reçoit, seule, le montant de la dîme et l'aide à l'enseignement. Ils obtiennent gain de cause en 1786. C'est dans cet esprit qu'est rédigé le passage fameux de la Déclaration d'indépendance de 1776 : « Nous tenons ces vérités pour évidentes par elles-mêmes - que tous les hommes naissent égaux, que leur Créateur les a dotés de certains droits inaliénables, parmi lesquels la vie, la liberté et la recherche du bonheur. » Le « Créateur » de la Déclaration n'est pas le Dieu jaloux des puritains¹ il reconnaît des « droits naturels ».

(...)

L'expression « under God » a été ajoutée sous la présidence d'Eisenhower, en 1954, en pleine guerre froide, pour des raisons politiques, afin de signifier qu'il existait deux camps, celui de l'athéisme soviétique et celui de l'Amérique, attaché à la défense des libertés religieuses. En fait, le serment au drapeau, conçu en 1892 par un défenseur de l'école publique, instituait une cérémonie laïque destinée à inculquer aux élèves des valeurs patriotiques dignes de futurs citoyens. Même s'il y a eu différents procès contre cette mention de Dieu, les recours n'ont jamais abouti."

3. Et que dit la Constitution américaine ?

"Contrairement à ce que l'on croit souvent, on ne trouve aucune référence à Dieu ou à un Être suprême dans la Constitution fédérale de 1787. A tel point qu'on a pu dire, à juste titre, que c'est une « Constitution sans Dieu ». Concernant la religion, la Constitution américaine n'y fait référence que deux fois, et de façon négative. Première référence : l'article 6 précise qu'on ne peut exiger la moindre profession de foi religieuse pour les postes électifs ou exécutifs, aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau des États fédérés.

(...)

Quand Ferdinand Buisson, promoteur de l'école laïque en France, se rend aux États-Unis, il y observe « une harmonie rarement troublée entre deux instincts que le peuple américain a eu jusqu'ici le secret de concilier tant bien que mal, l'instinct religieux et protestant, l'instinct politique et républicain »(Rapport sur l'instruction primaire à l'Exposition universelle de Philadelphie en 1876). Les pères fondateurs ont donc établi une véritable laïcité, désignée, puisque ce mot n'existe pas en anglais, par le terme « secularism »."

4. Comment expliquer alors que les présidents investis prêtent serment sur la Bible ?

"Il s'agit là d'une tradition empruntée au parlementarisme anglais, en rien d'une obligation. Certains présidents, comme John Quincy Adams, Theodore Roosevelt ou Calvin Coolidge, ont d'ailleurs préféré prêter serment sur un texte de loi. En 2007 le premier élu musulman au Congrès, Keith Ellison, a, lui, prêté serment sur le Coran."

5. On a néanmoins l'impression d'un renforcement de la religion dans les institutions, en particulier avec la présidence Trump.

"Il est sûr que Donald Trump tient un discours où le religieux demeure très présent. Il ne faut toutefois pas oublier qu'il s'inscrit aussi dans une tradition politique nourrie de rhétorique biblique, commune à tous les présidents, quelles que soient par ailleurs leurs convictions réelles.

(...)

On n'en constate pas moins une amplification du phénomène depuis la présidence de Jimmy Carter en 1977. Une des raisons en est que la plupart des derniers présidents - Jimmy Carter, Ronald Reagan, Bill Clinton et George W. Bush - sont des évangéliques (cf. p. 45) et qu'ils se revendiquent comme tels. Or le propre de ce courant religieux est son exubérance : on parle ouvertement de sa religion, de sa conversion soudaine, de ses péchés publiquement avoués.

(...)

On comprend dès lors la position de Donald Trump à l'égard du christianisme : il instrumentalise la religion pour des raisons politiques¹ 84 % des évangéliques ont voté pour Donald Trump en 2020, chiffre jamais atteint avant - en 2016, il obtenait 77 % de leurs voix et, par comparaison, George W. Bush, 79 %. Certes, Donald Trump reçoit des critiques de la part de certains évangéliques, horrifiés de sa déification et de sa Bible jugée idolâtre."

6. Les Américains seraient-ils donc plus religieux qu'avant ?

"S'il y a un renforcement de l'évangélisme sur le plan politique, le bloc des électeurs évangéliques blancs, tout en restant important, est en diminution : il représentait 23 % de l'électorat en 2006, 15 % en 2018, 14 % en 2023. Cette évolution est conforme au déclin

général du nombre de protestants aux États-Unis qui, depuis 2020, ne sont plus majoritaires¹ ils représentent seulement 43 % de la population. Plus généralement, s'il est toujours mal vu de ne pas avoir de religion, la pratique religieuse décline, comme en Europe : 28 % déclarent, en 2023, ne pas être pratiquants, contre 16 % en 2017."

7. Comment expliquer les succès des évangéliques en regard de leur poids démographique déclinant ? Est-ce un combat d'arrière-garde ?

"L'avenir le dira. Quoi qu'il en soit, il s'accompagne de la peur du « grand remplacement ».

(...)

C'est pourquoi Donald Trump appelle à voter pour lui en 2024 comme si l'on avait affaire à la dernière élection où les « chrétiens blancs » resteraient encore majoritaires, face à la horde des nouveaux électeurs « de couleur ». Cette vision ethnoreligieuse des États-Unis est donc en complète contradiction avec les valeurs universelles inspirées de la philosophie des Lumières et le civisme républicain prônés par les pères fondateurs."

[Lire la suite](#)



SIGNES RELIGIEUX OSTENTATOIRES



Interdiction des signes religieux : le RN entre flou et revirements

Analyse | Le Rassemblement national a progressivement abandonné sa promesse d'interdire, au nom de laïcité, les signes religieux ostentatoires dans l'espace public. Désormais, le parti souhaite faire bannir seulement le voile musulman, dans une lutte contre « les revendications visibles de l'idéologie islamiste ».

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
**Article issu du quotidien,
La Croix, le 24 juin 2024**

Sommaire

1. « Une revendication visible de l'idéologie islamiste »,

"De fait, aujourd'hui le RN défend une autre ligne, comme l'a expliqué le président du parti Jordan Bardella, interrogé sur France 2, mardi 18 juin, sur son intention de faire interdire le voile islamique. Le parti d'extrême droite ne propose plus l'interdiction de tous les signes religieux ostentatoires dans l'espace public, au nom d'une vision de la laïcité, mais l'interdiction du seul voile musulman, dans la mesure où ce vêtement constituerait, selon lui, « une revendication visible de l'idéologie islamiste » et « un outil de discrimination entre les hommes et les femmes ».

Jordan Bardella renvoie d'ailleurs l'interdiction du voile musulman à après la prochaine élection présidentielle, si Marine Le Pen accédait à l'Élysée, estimant que cette mesure ne fait pas partie de ses priorités, s'il était, lui, désigné comme premier ministre à

l'issue du second tour des élections législatives, le 7 juillet prochain."

2. « L'islamisme est la seule menace pour la laïcité »,

"Faut-il y voir un revirement électoraliste de la part du RN qui tente, depuis plusieurs années, malgré de nombreux dérapages antisémites, de se placer en défenseur des Français de confession juive ? Plutôt une évolution, défend Julien Odoul, député RN sortant de l'Yonne : « Depuis 2019, l'islamisme s'est implanté à vitesse grand V dans le pays. L'islamisme est la seule menace pour la laïcité. Ce ne sont pas les fêtes de Noël, ni les crèches, ce n'est pas Yom Kippour, ce n'est pas Hanoukka qui sont des menaces pour la laïcité française. » Il est donc normal, selon l'élu, que le voile, symbole « politico-religieux », ne soit finalement pas logé à la même enseigne que les autres signes religieux.

Cet ajournement de l'interdiction des signes religieux dans l'espace public entérine en réalité un infléchissement déjà palpable dans la politique du parti ces dernières années. Alors qu'en octobre 2019, au micro de RTL, Marine Le Pen défendait l'élargissement de la loi de 2004 sur l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires à l'espace public, sa position change en 2022, en pleine campagne présidentielle."

3. Marine Le Pen : « Le voile est une question complexe ».

"La question des signes religieux ostentatoires n'est pas le seul sujet concernant les religions sur lequel le parti de Jordan Bardella opère des va-et-vient. L'interdiction de l'abattage rituel, qui permet aux viandes d'être certifiées casher ou halal, a longtemps été une mesure défendue par le parti d'extrême droite.

Là aussi, Julien Odoul veut « rassurer nos compatriotes juifs », quitte à rétropédaler sur le programme du parti. À La Croix, le député RN sortant assure qu'« il y aura toujours de la viande casher et halal accessible » en France et remet en avant la proposition de loi portée en octobre 2022 par les députés RN, qui demande la mise en place de « quota de bêtes abattues selon des rites religieux ». « Nous sommes à la fois en première ligne pour lutter contre la souffrance animale et pour la liberté religieuse », promet-il."

[Lire la suite](#)



Pour toute information supplémentaire le site de l'ADFP

Scoop.it!

Réalisé avec [Scoop.it](https://www.scoop.it)

